

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2024-03-06 - 01

Date de la séance : 06/03/2024

Date de la convocation : 27/02/2024

Envoyé en préfecture le 16/03/2024

Reçu en préfecture le 16/03/2024

Publié le 16/03/2024

Auteur : Martial SIMONDANT, Maire
ID : 038-213800154-20240306-D20240306_01-DE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de membres présents : 13
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Contre : 0 Pour : 17 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, DURAND Grégory, FAURY Fabrice, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, CROUZET Rémy, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, PIGNARD Laurence, PIOLAT Laetitia, SAUNIER Isabelle

Absents avec pouvoir : LECOMTE LEMOINE Brigitte donne pouvoir à METRAL Evelyne
GREA Pascale donne pouvoir à DURAND Gregory
GAUTIER Alexandra donne pouvoir à PIOLAT Laëtitia
ROUSSILLON Julien donne pouvoir à SIMONDANT Martial

Excusés : JACQUENOT Stéphane, GUILLAUD Baptiste

**COMPTE DE GESTION DU TRESORIER – Exercice 2023
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2023, établi par Monsieur Jean-Christophe PLENERT, Trésorier de St Marcellin.

Les résultats du Compte de Gestion sont conformes à ceux du Compte Administratif 2023 du Budget Principal de la commune, soit :

Section de fonctionnement :	
Résultat exercice :	535 790.96 €
Report antérieur :	300 000.00 €
Section d'investissement :	
Résultat exercice :	- 211 195.47 €
Report antérieur :	496 932.01 €
Restes à réaliser	- 104 983.39 €
Résultat global de clôture du Budget Principal :	1 016 544.11 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal : :

- **DECLARE** que les résultats du Compte de Gestion relatif au Budget principal de la commune dressé pour l'exercice 2023 par M. Jean-Christophe PLENERT, Trésorier de St Marcellin, sont conformes aux résultats du Compte Administratif 2023 et n'appellent ni observation, ni réserve de sa part,
- **CHARGE** le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
M. SIMONDANT

La secrétaire de séance
M. LAMOURY

